



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving -
PWGSC
1550, Avenue d'Estimauville
1550, D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC-PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Gérance de construction -Shawinigan	
Solicitation No. - N° de l'invitation EE474-200945/A	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client R.082974.300	Date 2019-10-24
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCM-039-17755	
File No. - N° de dossier QCM-9-42096 (039)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-11-05	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Jean, Serge	Buyer Id - Id de l'acheteur qcm039
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2882 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

**MODIFICATION 005
DEMANDE DE PROPOSITION (DDP)**

**SERVICES DE GÉRANCE DE CONSTRUCTION - NOUVEL ÉDIFICE FÉDÉRAL
SHAWINIGAN (QUÉBEC)**

L'objectif de la modification 005 est d'apporter une modification à la DDP et de partager les questions/réponses.

(1) MODIFICATION

**À la partie EPEP 1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX, alinéa 1.3 Format des soumissions, paragraphe 1.3.1
Soumission technique :**

Supprimez : Les éléments de la proposition technique doivent observer l'ordre établi dans la section Exigences de présentation de la proposition de la DDP. Le nombre maximal de pages (incluant le texte et les graphiques) pouvant être soumis est de 30. Les exigences suivantes n'entrent pas dans cette limite :

- Lettre d'accompagnement;
- Page couverture de la DDP;
- Première page de modification(s) à la DDP;
- Formulaire d'attestations;
- Soumission financière (Annexe B – Base de paiement);
- Curriculum vitae (limite de 2 pages chacun, à l'exception de ceux du chef de projet et du chargé de projet qui pourraient être de quatre (4) pages);

Les soumissionnaires devraient clairement identifier les curriculum vitae et les inclure en annexe afin d'éviter qu'ils soient comptabilisés dans le décompte des pages de la soumission technique.

Si la limite de 30 pages n'est pas respectée, toutes les pages excédentaires seront retirées de la soumission technique et ne seront pas acheminées au comité d'évaluation de TPSGC, ni autrement évaluées. La même règle s'applique à la limite de pages par curriculum vitae.

Insérez : Les éléments de la proposition technique doivent observer l'ordre établi dans la section Exigences de présentation de la proposition de la DDP. Le nombre maximal de pages (incluant le texte et les graphiques) pouvant être soumis est de **quarante (40)**. Les exigences suivantes n'entrent pas dans cette limite :

- Lettre d'accompagnement;
- Page couverture de la DDP;
- Première page de modification(s) à la DDP;
- Formulaire d'attestations;
- Soumission financière (Annexe B – Base de paiement);
- Curriculum vitae (limite de 2 pages chacun, à l'exception de ceux du chef de projet et du chargé de projet qui pourraient être de quatre (4) pages);

Les soumissionnaires devraient clairement identifier les curriculum vitae et les inclure en annexe afin d'éviter qu'ils soient comptabilisés dans le décompte des pages de la soumission technique.

Si la limite de **quarante (40) pages** n'est pas respectée, toutes les pages excédentaires seront retirées de la soumission technique et ne seront pas acheminées au comité d'évaluation de TPSGC, ni autrement évaluées. La même règle s'applique à la limite de pages par curriculum vitae.

(2) QUESTIONS ET RÉPONSES :

	QUESTIONS/QUESTIONS	RÉPONSES/ANSWERS
9 (FR)	<p>À la partie EPEP 1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX, alinéa 1.3 Format des soumissions, paragraphe 1.3.1 Soumission technique, il est indiqué :</p> <p>Le nombre maximal de pages (incluant le texte et les graphiques) pouvant être soumis est de 30. Les exigences suivantes n'entrent pas dans cette limite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'accompagnement; • Page couverture de la DDP; • Première page de modification(s) à la DDP; • Formulaire d'attestations; • Soumission financière (Annexe B – Base de paiement); • Curriculum vitae (limite de 2 pages chacun, à l'exception de ceux du chef de projet et du chargé de projet qui pourraient être de quatre (4) pages); <p>Question :</p> <p>9a) Est-il possible de hausser à 40 le nombre maximal de page?</p> <p>9b) Dans la négative, serait-il possible d'exclure de la limite de 30 pages les éléments suivants : l'organigramme, la ventilation détaillée des tâches et des produits livrables et le calendrier initial des travaux de construction ?</p>	<p>9a) Oui. Le nombre maximal de page a été haussé à quarante (40) comme le stipule la présente modification 005.</p> <p>9b) Compte tenu du rehaussement du nombre maximal de page (voir réponse 9a)), aucun changement à la liste d'exclusion ne sera apporté.</p>
9 (EN)	<p>In Part SRE 1 GENERAL INFORMATION, item 1.3 Format of Bids, paragraph 1.3.1 Technical Bids, it's indicated :</p> <p>The maximum number of pages (including text and graphics) to be submitted is 30. The following are not part of this page limitation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Covering Letter; • Front page of RFP; • First page of RFP amendment(s) • Certificate forms • Price Bid; • Resumés (limit 2 pages each, with the exception of those of the project leader and project manager which could be four 4 pages); <p>Question :</p> <p>9a) Would it be possible to increase the maximum number of pages to 40?</p> <p>9b) In the negative, would it be possible to exclude from the 30 pages limit the following elements: organigram, detailed breakdown of tasks and deliverables and initial construction schedule?</p>	<p>9a) Yes. The maximum number of pages has been increased to forty (40) as per this amendment 005.</p> <p>9b) Given the increase in the maximum number of pages (see answer 9a)), no change will be made to the exclusion list.</p>

10 (FR)	Est-ce que le cautionnement d'exécution et le cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux, représentant chacun au moins 50p. 100 du montant du contrat (avant taxe(s) applicable(s)) seront seulement requis au début de l'étape B et non pas à l'étape A ?	La garantie contractuelle est requise seulement à l'étape B. Tel qu'exigé à l'alinéa 5 de la CS03 MODIFICATIONS AUX DOCUMENTS DU CONTRAT , la garantie contractuelle est requise dans les quatorze (14) jours suivant la réception d'un avis confirmant que l'option de l'étape B a été exercée par l'autorité contractante.
10 (EN)	Is the performance bond and the labour and material payment bond each in an amount that is equal to not less than 50 percent of the contract amount (excluding applicable tax(es)) will only be required at the beginning of Stage B and not at Stage A?	Contract Security is only required at Stage B. As required in article 5 of SC03 CHANGES TO CONTRACT DOCUMENTS , Contract Security is required within fourteen (14) days after the date the Contractor receives notice that Stage B option has been exercised by the Contracting Authority.

*** *Les autres modalités demeurent inchangées* ***